

Conditions Générales d'Utilisation de l'Application Mobile WIMOVA (Passagers)

Version n°1 - Entrée en vigueur : 05/01/2026.

1. Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont celles de la société BBO, société par actions simplifiée au capital de 356 144 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 504 765 736, dont le siège social est situé 2 impasse Lionel Terray à MEYZIEU (69330), ci-après dénommée « **WIMOVA** ».

Ces Conditions Générales d'Utilisation sont applicables à toute personne installant, accédant et utilisant l'Application Mobile WIMOVA développée par WIMOVA à destination des Passagers.

Les seules personnes autorisées à utiliser l'Application mobile WIMOVA sont les Passagers ayant expressément accepté les présentes Conditions Générales d'Utilisation lors de la création de leur Compte.

La fermeture d'un Compte ou le refus d'accepter les nouvelles versions des Conditions Générales d'Utilisation entraîne la perte du droit d'installer, d'accéder et d'utiliser l'Application mobile WIMOVA.

EN ACCEPTANT LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION, LE PASSAGER RECONNAIT ET ACCEPTE D'ETRE CONTRACTUELLEMENT LIE A WIMOVA ET S'ENGAGE A RESPECTER LES CLAUSES CONTENUES DANS CE DOCUMENT.

2. Définitions

Chaque terme commençant par une majuscule utilisé dans le présent contrat et ses annexes a la signification indiquée dans sa définition, qu'il soit utilisé au singulier ou au pluriel, les termes identiques utilisés sans majuscule étant considérés dans leur sens courant :

« **Application Mobile WIMOVA** » désigne l'application mobile développée par WIMOVA à destination des Passagers leur permettant de gérer leurs réservations et de suivre leurs Courses.

« **CGU** » ou « **Conditions Générales d'Utilisation** » désignent le présent document contractuel.

« **CGV** » ou « **Conditions Générales de Vente** » désignent les clauses contractuelles encadrant la commande d'une Course Privée entre un Passager et WIMOVA.

« **Compte** » désigne le compte d'un utilisateur autorisé à accéder aux services WIMOVA for Business.

« **Course** » désigne une prestation de transport de personnes ayant été réservée (à venir) ou passée.

« **Course Professionnelle** » désigne une Course réalisée par un Passager dans le cadre de ses activités professionnelles et payée par son Organisation.

« **Course Privée** » désigne une Course réalisée par un Passager à des fins privées et personnelles et payée par lui-même. Les Courses Privées ne peuvent pas être consultées par l'Organisation.

« **Organisation** » désigne la personne morale (entreprise, association, administration) à laquelle le Passager est contractuellement rattaché et qui a souscrit un accord commercial avec WIMOVA pour permettre au Passager de bénéficier des services WIMOVA for Business et d'utiliser l'Application mobile WIMOVA.

« **Passager** » désigne un utilisateur de l'Application Mobile WIMOVA.

« **WIMOVA** » désigne la société BBO, société par actions simplifiée au capital de 356 144 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 504 765 736, dont le siège social est situé 2 impasse Lionel Terray à MEYZIEU (69330).

« **WIMOVA for Business** » désigne les services de réservation de Courses fournis par WIMOVA consistant en une plateforme en ligne proposant des services de centrale de réservation au sens du Code des transports.

3. Objet

Les CGU ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles un Passager est autorisé à utiliser l'Application Mobile WIMOVA afin de bénéficier des services WIMOVA for Business.

L'Application Mobile WIMOVA permet de réaliser des Courses Professionnelles payées par l'Organisation du Passager ainsi que des Courses Privées payées par le Passager.

Lorsqu'un Passager commande une Course Privée, les CGV de WIMOVA s'appliquent à cette transaction. Les CGV sont consultables ici : (...).

4. Fonctionnement de l'Application Mobile WIMOVA

4.1. Création d'un Compte

Le Passager doit disposer d'un Compte pour pouvoir utiliser l'Application Mobile WIMOVA.

Le Passager doit être majeur pour disposer d'un Compte.

L'Organisation à laquelle appartient le Passager décide discrétionnairement de l'ouverture/la fermeture de son Compte ainsi que de l'étendue des services WIMOVA for Business auxquels il sera autorisé à accéder.

WIMOVA peut décider d'ouvrir/fermer un Compte à un Passager n'étant pas ou plus rattaché à une Organisation.

4.2. Identifiants

Les identifiants de connexion permettant au Passager d'accéder à son Compte sont personnels et confidentiels.

Le Passager s'interdit de communiquer à des tiers ses identifiants de connexion ou de laisser un tiers utiliser les services de WIMOVA for Business par le biais de son Compte.

La fourniture des identifiants de connexion est effectuée de façon confidentielle et le Passager doit prendre les mesures nécessaires afin de préserver cette confidentialité.

Le Passager est réputé être à l'origine et responsable de toutes les actions réalisées sur WIMOVA for Business depuis son Compte une fois connecté au moyen de ses identifiants de connexion.

4.3. Comportement général

Le Passager s'engage à utiliser l'Application Mobile WIMOVA de manière responsable, avec respect et courtoisie avec les autres utilisateurs (chauffeurs, support technique de WIMOVA) avec lesquelles il peut entrer en contact par le biais de son utilisation de l'Application Mobile WIMOVA.

Le Passager s'engage à ne pas publier via l'Application Mobile WIMOVA de message :

- qui serait (1) diffamatoire, calomnieux, insultant, injurieux pour des tiers, (2) discriminant, raciste, xénophobe, homophobe, transphobe ou incitant à la haine raciale, (3) de nature indécente, obscène, érotique, pornographique, pédopornographique, ou contenant des scènes

de nudité, (4) contraire à la dignité humaine, (5) attentatoire aux bonnes mœurs, (6) violente, choquante, ou constitutive d'une menace pour la sécurité des personnes ou des biens ;

- qui favoriserait ou inciterait toute activité délictuelle, criminelle ou illégale ;
- qui porterait atteinte à la vie privée ou l'intimité d'une personne ou reproduirait l'image d'une personne sans que celle-ci n'y ait expressément et préalablement consenti.

4.4. Interdictions

Le Passager s'interdit également (de tenter) :

- De perturber ou d'interrompre le fonctionnement de l'Application Mobile WIMOVA, des services WIMOVA for Business ou les serveurs les faisant fonctionner ;
- D'exposer l'Application Mobile WIMOVA, les services WIMOVA for Business ou les serveurs les faisant fonctionner à un virus, de créer une saturation, d'inonder les serveurs, de saturer la messagerie électronique ou encore de falsifier tout en-tête du paquet d'informations du protocole TCP/IP ou n'importe quelle partie des informations de l'en-tête figurant dans tout e-mail ;
- D'accéder aux données qui ne lui sont pas destinées ou dont il n'est pas le titulaire, ou d'entrer dans un serveur / sur un compte auquel il n'est pas autorisé à avoir accès ;
- De tenter de sonder, de scruter ou de tester la vulnérabilité de l'Application Mobile WIMOVA, des services WIMOVA for Business ou les serveurs les faisant fonctionner ;
- D'utiliser ou d'essayer d'utiliser certains services sans autorisation de WIMOVA ;
- D'utiliser ou d'essayer d'utiliser certains services comme des applications de génération de position fictive visant à tromper la position réelle du smartphone ;
- D'utiliser ou d'essayer d'utiliser certains services comme l'activation du mode « développeur » susceptible de rendre instable l'Application Mobile WIMOVA et donc de modifier son comportement ;
- D'usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale, en particulier d'un autre Passager comme d'un tiers utilisateur ou administrateur des services WIMOVA for Business ;
- De mener une activité ou inciter une tierce personne à mener une activité illégale, ou toute autre activité qui porterait atteinte aux droits, notamment de propriété intellectuelle ou de la personnalité, de WIMOVA, ou de tout autre utilisateur ;
- De procéder à des consultations ou des extractions dans des quantités et à des fréquences incompatibles avec un usage non professionnel et raisonnable eu égard à la nature des services proposés par le site ;
- D'utiliser toute technologie permettant de collecter les données contenues sur le site de manière automatisée ou systématique.

4.5. Mises à jour

WIMOVA peut réaliser des mises à jour de son Application Mobile WIMOVA à des fins d'amélioration de ses services, de correction d'anomalies ou de failles de sécurité, d'adaptation de son logiciel aux standards technologiques ainsi qu'aux dernières versions des systèmes d'exploitation Android ou iOS, etc.

Ces mises à jour doivent être réalisées par le Passager afin qu'il puisse continuer de bénéficier de son accès aux services fournis par le biais de l'Application Mobile WIMOVA.

Le refus d'un passager de réaliser une mise à jour pourra conduire à l'impossibilité d'accéder et d'utiliser l'Application Mobile WIMOVA, y compris l'impossibilité de bénéficier des services WIMOVA for Business.

4.6. Frais

Le téléchargement et l'utilisation de l'Application Mobile WIMOVA peuvent induire des frais d'accès au réseau téléphonique ainsi que l'utilisation de données mobiles. Ces frais peuvent être facturés par l'opérateur de téléphonie mobile du Passager conformément au contrat de téléphonie mobile souscrit et demeurent à la charge exclusive du Passager.

5. Courses

5.1. Réservation

L'Application Mobile WIMOVA permet au Passager de réserver une Course.

Le Passager doit renseigner la date, l'heure de départ de la réservation, le lieu de prise en charge et de destination, le nombre de passagers, le nombre de bagages, la nécessité que le véhicule soit adapté au transport de personne à mobilité réduite.

5.2. Commande avec obligation de payer

La réservation d'une Course Professionnelle vaut commande d'une prestation de transports et engage l'Organisation du Passager à payer à WIMOVA le prix cette prestation. L'Organisation peut attribuer une politique de voyage au Passager qui déterminera l'étendue de ses droits à réserver une Course Professionnelle.

La réservation d'une Course Privée vaut commande d'une prestation de transports et engage personnellement le Passager à une obligation de payer à WIMOVA le prix de cette prestation. Cette commande est conclue entre WIMOVA et le Passager conformément aux Conditions Générales de Vente. L'Organisation peut décider de restreindre la capacité du Passager à commander des Courses Privées.

5.1. Visualisation des prochaines réservations

L'Application Mobile WIMOVA permet au Passager de visualiser ses prochaines réservations de Courses.

Le Passager peut modifier sa réservation ou l'annuler lorsque l'annulation est contractuellement possible.

Tout réservation de Course doit être confirmée par le Passager afin d'être enregistrée.

5.2. Fonctionnement des algorithmes

Les Courses sont distribuées automatiquement auprès de l'ensemble des chauffeurs référencés par WIMOVA au moyen des algorithmes de la plateforme WIMOVA for Business.

Les règles générales de distribution des Courses prennent en compte les critères suivants :

- Tout d'abord, la disponibilité des chauffeurs au moment de la date et l'heure de prise en charge de la Course,
- Ensuite, les chauffeurs conduisant un véhicule adapté aux spécificités de la réservation (nombre de personnes à transporter, véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite, etc.),
- Puis, l'ensemble des critères pris en application du Code des transports par voie réglementaire (décret, arrêté préfectoral), notamment la titularité du chauffeur d'une autorisation de stationnement sur le territoire de la commune où la prise en charge du Passager doit s'effectuer,
- Enfin, les chauffeurs étant le plus à proximité de la prise en charge du Passager.

Les chauffeurs présélectionnés doivent accepter la Course.

5.3. Notation

A l'issue d'une Course, le Passager peut évaluer la qualité de la prestation fournie par le chauffeur, en lien avec les critères de qualité RSE (tels que ponctualité, amabilité, sécurité, propreté, service) de WIMOVA. Le Passager ne fait pas l'objet d'une notation de la part des chauffeurs.

5.4. Visualisation des Courses passées

L'Application Mobile WIMOVA permet au Passager de visualiser les Courses passées, par le biais du

menu « *MES RESERVATIONS* » > « *HISTORIQUE* ».

Le Passager peut obtenir dans ce menu une facture de ses Courses au format PDF.

5.5. Plainte – Réclamation

Le Passager peut effectuer une plainte ou une réclamation concernant une Course passée, en indiquant le motif (Objet oublié à l'intérieur du véhicule, réclamation concernant la facture, problème de sécurité, litige avec le chauffeur, etc.) et en précisant sa requête.

La réclamation peut s'effectuer par le biais du menu « *MES RESERVATIONS* » > « *HISTORIQUE* ». et en sélection la Course passée faisant l'objet de la réclamation.

6. Propriété Intellectuelle - Licence

L'Application Mobile WIMOVA et ses composants (codes sources, interfaces, logos, textes, etc.) est la propriété exclusive de WIMOVA et son protégé par le droit d'auteur. La marque WIMOVA et le logo WIMOVA sont déposés et protégés à titre de marque.

WIMOVA concède au Passager une licence d'utilisation de l'Application Mobile WIMOVA, cette licence étant personnelle, non exclusive, non cessible et limitée aux stricts besoins d'accès aux services WIMOVA for Business.

Le Passager s'interdit d'utiliser l'Application Mobile WIMOVA à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été conçue, à savoir la réservation de Courses et s'engage à faire un usage strictement personnel de celle-ci.

Cette licence est consentie pour la France métropolitaine ainsi que la Corse, et pour la durée pour laquelle le Passager est autorisé à utiliser l'Application Mobile WIMOVA, à savoir aussi longtemps que (1) son Organisation souscrit aux services WIMOVA for Business et le désigne comme bénéficiaire éligible de ces services (2) ou que le Passager a souscrit un accord commercial avec WIMOVA l'autorisant à bénéficier des services WIMOVA for Business.

Il est notamment formellement interdit au Passager (1) d'intervenir directement ou via un tiers sur l'Application Mobile WIMOVA de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, y compris pour en corriger les erreurs, la maintenance évolutive et corrective étant assurée exclusivement par WIMOVA (2) de modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection de l'Application Mobile WIMOVA.

7. Traitement de données à caractère personnel

WIMOVA réalise des traitements de données à caractère personnel concernant les Passagers, conformément à la réglementation relative à la protection des données (RGPD, loi Informatique & Libertés).

Lorsqu'un Passager utilise l'Application Mobile WIMOVA, la Politique de Confidentialité WIMOVA (Passagers) s'applique et est consultable ici : (...).

8. Résiliation - Suspension

Les Conditions Générales d'Utilisation se maintiennent en vigueur aussi longtemps (1) que l'Organisation du Passage a souscrit aux services WIMOVA for Business et le désigne comme bénéficiaire de ces services (2) ou que le Passager a souscrit un accord commercial avec WIMOVA l'autorisant à bénéficier des services WIMOVA for Business.

Par dérogation avec ce qui précède :

- Le Passager peut résilier à sa discrétion les Conditions Générales d'Utilisation, sauf lorsqu'il aura conclu un abonnement payant avec WIMOVA qui l'engage pour une durée déterminée ;
- WIMOVA peut suspendre temporairement l'accès au Compte du Passager ou résilier les

Conditions Générales de Services à tout moment, en raison d'une violation grave ou répétée par le Passager d'une obligation essentielle des Conditions Générales d'Utilisation ou d'une obligation prévue aux articles 4.3 – « *Comportement général* », 4.4 « *Interdictions* », 6 « *Propriété Intellectuelle - Licence* » ou d'un défaut de paiement des Courses Privées.

Lorsque la résiliation est à l'initiative de WIMOVA, celle-ci s'effectuera dans un délai raisonnable après une notification écrite préalable adressée au Passager, sauf à ce que des raisons impérieuses de sécurité des personnes ou des biens ou que les faits reprochés au Passager sont d'une telle gravité (délits ou crimes réprimés pénalement) qu'ils nécessitent de procéder à une résiliation immédiate des Conditions Générales d'Utilisation. Le Passager peut formuler des observations et réclamations à WIMOVA pour contester la résiliation des Conditions Générales d'Utilisation si celle-ci lui apparaît infondée.

9. Convention de preuve

La présente clause constitue une convention de preuve par laquelle les Parties s'engagent à reconnaître aux échanges d'informations, de données et de documents électroniques effectués entre elles la même valeur probatoire que la loi accorde aux documents écrits sur support papier. Le Passager reconnaît expressément la valeur probatoire :

- de la voie électronique pour la conclusion et l'exécution des documents contractuels (Conditions Générales d'Utilisation, Conditions Générales de Vente), en particulier : (a) la transmission des informations précontractuelles, (b) la signature électronique ou l'acceptation en ligne des documents contractuels ou de leur avenant, (c) la notification de toute information ou de toute survenance d'évènement requis de communiquer par écrit, (d) la mise à disposition de toute information, donnée ou document électronique par voie électronique,
- Des journaux de connexion à l'Application Mobile WIMOVA ainsi qu'aux services WIMOVA for Business qui horodatent (a) les connexions (réussies ou échouées), (b) les actions réalisées par le Passager une fois connecté au moyen de son Compte, (c) l'exécution des prestations commandées, en particulier la fourniture des prestations de transport (date et lieu de prise en charge et d'arrivée, itinéraire, incidents rencontrés/remontés, etc.).

10. Responsabilité

WIMOVA ne garantit en rien l'accessibilité, la permanence dans le temps, la disponibilité, la stabilité de l'Application Mobile WIMOVA.

En conséquence, WIMOVA ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dysfonctionnement dans l'accès à l'Application Mobile WIMOVA, des vitesses d'ouverture ou de chargement de l'Application Conducteur, de l'inaccessibilité temporaire de la Plateforme, d'erreurs dans les informations reçues ou transmises, d'inexécution temporaire totale ou partielle de tout service.

WIMOVA NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE POUR TOUT PREJUDICE MATERIEL OU MORAL CAUSE OU CONSECUTIF A TOUTE DEFAILLANCE, INACCESSIBILITE, INEXECUTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA PLATEFORME OU DE L'APPLICATION CONDUCTEUR CAUSE AU CONDUCTEUR, TELS QUE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE, PANNE OU AVARIE DU SMARTPHONE SUR LEQUEL EST INSTALLE L'APPLICATION MOBILE WIMOVA, PERTE DE CHANCE DE RESERVER UNE COURSE, ETC. EN TOUT ETAT DE CAUSE, QUEL QUE SOIT LE FONDEMENT DE LA RECLAMATION ET/OU ACTION JUDICIAIRE DU PASSAGER CELLE-CI DEVRA ETRE FORMULEE DANS L'ANNEE LES 6 MOIS QUI SUIVENT L'APPARITION DE L'EVENEMENT OBJET DE LA RECLAMATION, ET DANS L'HYPOTHESE EXCEPTIONNELLE OU LA RESPONSABILITE DE WIMOVA DEVAIT ETRE ETABLIE ET RETENUE, CELLE-CI SERA LIMITEE A UN MONTANT DE 100 (CENT) EUROS.

LORSQUE LE PASSAGER A LA QUALITE DE CONSOMMATEUR OU DE NON-PROFESSIONNEL AU SENS DU DROIT FRANÇAIS, LA CLAUSE CI-DESSUS NE LUI EST PAS OPPOSABLE.

11. Droit applicable

LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SONT REGIES ET INTERPRETEES CONFORMEMENT AU DROIT FRANÇAIS, A L'EXCLUSION DE TOUTE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA VENTE DE MARCHANDISES OU LA FOURNITURE DE PRESTATIONS DE SERVICES.

LORSQUE LE PASSAGER A LA QUALITE DE CONSOMMATEUR ET QU'IL RESIDE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE, LA CLAUSE CI-DESSUS NE PEUT LE PRIVER DU BENEFICE DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE DROIT DE LA CONSOMMATION DE SON PAYS DE RESIDENCE LORSQUE CELLE-CI EST PLUS AVANTAGEUSE POUR LUI QUE LE DROIT FRANÇAIS.

12. Règlement des différends - Médiation

Les parties s'efforceront de résoudre leur différend de toute nature par la voie amiable.

Lorsque le Passager à la qualité de consommateur, et après une tentative infructueuse de résoudre le différend dans le cadre d'une réclamation adressée préalablement au service commercial de WIMOVA, le Passager pourra recourir gratuitement à une procédure de médiation auprès de l'organisme de médiation suivant : Association des Médiateurs Européens, 197 boulevard Saint-Germain, <https://www.mediationconso-ame.com/>

La médiation n'est qu'une faculté offerte au Passager et n'est pas un préalable obligatoire à une action en justice.

13. Clause attributive de compétence

TOUT DIFFEREND OU LITIGE DECOULANT DE LA VALIDITE, DE L'INTERPRETATION, DE L'EXECUTION ET/OU DE LA RUPTURE DU CONTRAT SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS, D'ACTION EN REFERE OU D'APPEL EN GARANTIE.

LORSQUE LE PASSAGER A LA QUALITE DE CONSOMMATEUR OU DE NON-PROFESSIONNEL AU SENS DU DROIT FRANÇAIS, LA CLAUSE CI-DESSUS NE LUI EST PAS OPPOSABLE.

14. Evolution des CGU - Acceptation

Les Conditions Générales d'Utilisation acceptées sont remises au Passager sur un support durable que celui-ci est invité à conserver.

Les Conditions Générales d'Utilisation peuvent être mises à jour à tout moment par WIMOVA, qui informera en amont le Passager par écrit de la nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation, en lui laissant un délai raisonnable pour les accepter.

A l'issue du délai d'acceptation, si le Passager n'a pas accepté ou refuse d'accepter les nouvelles Conditions Générales d'Utilisation, chaque Partie sera libre de les résilier, privant le Passager de la possibilité d'utiliser l'Application Mobile WIMOVA.